



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 03 janvier 2024

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour le transport de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : enlèvement et transport sur le territoire des communes du département du Var de Tortue d'Hermann - *Testudo hermanni hermanni* (Gmelin, 1789), de Cistude d'Europe - *Emys orbicularis* (Linnaeus, 1758), d'Émyde lépreuse - *Mauremys leprosa* (Schweigger, 1812), pour les années 2024 à 2028 inclus.

Demandeur : centre de recherche et de conservation des chéloniens (CRCC) géré par la station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (SOPTOM), hébergé au Village des Tortues, à Carnoules

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande

Contexte

La SOPTOM est une association qui étudie et protège les reptiles, plus spécifiquement les tortues et leurs milieux ; elle est notamment associée aux PNA (Tortue d'Hermann et Cistude d'Europe). Elle est composée de deux entités : le centre de recherche et de conservation des chéloniens (CRCC) et le centre de soins faune sauvage (CSFS).

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de transport rattachée au CRCC portant dérogation à la réglementation relative au transport des espèces protégées.

Les espèces citées sont protégées sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour transporter ces espèces animales protégées.

Objectif(s)

Ce transport permet d'intervenir dans le cadre d'opération de protection de la faune, d'inventaire de la population, d'études scientifiques autres.

Avis

avis favorable de la DREAL PACA, service coordonnateur régional du PNA

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 08 janvier 2024

Fin de la consultation : 28 janvier 2024 inclus